

Galerie Nesle, 8 rue Nesle Paris 6^{ème}, du 13 au 16 avril 2023

Métro : Odéon, Pont Neuf - parkings publics : rue Mazarine, Ecole de médecine, Pont Neuf.

Ouvert au public le jeudi 13 avril 2023 de 14h à 19h et les 14, 15 et 16 avril de 11 h à 19 h

Pour célébrer notre 40^{ème} anniversaire, nous aurons la présence de nos anciens invités d'honneur

Dates à retenir

Clôture des Inscriptions : dimanche 26 février 2023.

Dépôt des œuvres : mardi 11 et mercredi 12 avril 2023

Vernissage du salon : jeudi 13 avril 2023 , sur invitation.

Clôture du salon : dimanche 16 avril 2023 à 19 h.

Retrait des œuvres : dimanche 16 avril de 19 h à 21 h. Au-delà de cette heure, toute œuvre non retirée sera confiée à un garde meuble, aux frais et risques de l'exposant.

Contacts et organisation

Président de l'AEAF : Bernard LERIQUE > berleri@dartybox.com. Tél. : 06 71 40 99 70

Vice-Président / Secrétaire général et gestionnaire du site AEAF:

André DESCHAMPS > aeaf.deschamps@free.fr. Tél. : 06 14 55 17 94.

Secrétaire du Salon : André Deschamps

49 rue de Chatenay – Dauphiné 1 – ANTONY – 06 14 55 17 94.

aeaf.lecourrier@gmail.com

Trésorier : Luc DELAGE > luc.delage@neuf.fr. Tél. : 06 19 92 31 81.

Modalités d'inscription au salon AEAF 2023

1 - Le salon est réservé aux membres de l'AEAF à jour de leur cotisation 2022-2023

- ***Si vous n'êtes pas membre :***

Pour devenir membre, il faut aller sur le site www.aeaf.fr et cliquer sur « adhésion » puis « adhérer ». Ensuite choisir la discipline « arts plastiques » et/ou « littérature » et/ou « Musique » puis remplir le questionnaire **et faire « envoyer »**. Le jury d'admission à l'Académie vous informera de sa décision.

- ***Si vous êtes membre, mais pas à jour de cotisation :***

Il suffit de remplir le formulaire joint « AEAF_2023_Cotisation » et de le retourner au trésorier avec votre chèque à l'ordre de l'AEAF. Vous pouvez aussi aller sur le site www.aeaf.fr, cliquer sur l'onglet « Renouvellement » et suivre la procédure. Ceci fait, vous pouvez passer à la suite.

- ***Si vous êtes membre à jour de cotisation :***

1.1 - Inscription par le site www.aeaf.fr :

1 : Connexion : Aller sur le site www.aeaf.fr, puis vous rendre sur votre page personnelle avec vos identifiants et mots de passe. Votre formulaire est prérempli avec vos données personnelles. Si celles-ci doivent être modifiées, il faut envoyer les modifications souhaitées à aeaf.lecourrier@gmail.com.

2 : Procédure en ligne pour les œuvres graphiques et en volume uniquement: Remplir le questionnaire en ligne de présentation de vos œuvres (de 1 à 3) en suivant la procédure indiquée sur le site. **Et faire « envoyer »**.

3 : Remplir la feuille unique d'inscription et de versement des droits d'exposition :

Œuvres graphiques et volume: Remplir la feuille unique d'inscription figurant dans le document « AEAF_2023_OG » ou dans la feuille « AEAF_2023_VOL » en annexe de ce règlement et la retourner avec votre chèque au secrétaire du salon dont l'adresse

est indiquée sur le document en page 1.

4 - Littérature : Remplir la fiche d'inscription et la fiche de renseignements figurant dans les feuilles « AEAF_2023_LIT_Inscription » et « AEAF_2023_LIT_Renseignements » en annexe de ce règlement et les retourner avec votre chèque à l'adresse indiquée sur les documents.

5 - Musique : La procédure d'inscription est détaillée dans le document « AEAF_2023_MUS »

1.2 - Inscription par mail :

1/ Remplir la feuille annexe « AEAF_2023_Inscription_Mail » et l'envoyer en pièce attachée à l'adresse :

aeaf.lecourrier@gmail.com.

2/ Envoyer les photos numérisées de vos œuvres en définition 300 dpi en pièce attachée à l'adresse :

aeaf.lecourrier@gmail.com . **Le nom de chaque fichier sera le titre de votre œuvre.**

3/ Remplir la feuille d'inscription figurant dans le fichier « AEAF_OG » ou « AEAF_VOL » en annexe de ce règlement et la retourner avec votre chèque à l'adresse du secrétaire du salon indiquée sur le document.

4/ Littérature : suivre la procédure précédente (1.1.3) et adresser à ams_delage@sfr.fr

1.3 - Si vous ne disposez pas de liaison internet

Les adhérents ne disposant pas d'une connexion Internet pourront formuler leur inscription par courrier au Secrétaire du salon dont l'adresse figure en page 1 et qui leur enverra un formulaire papier. Ils peuvent aussi en faire faire une demande par courriel avec l'assistance d'un ami à l'adresse aeaf.lecourrier@gmail.com

A noter :

Tout candidat peut s'inscrire en peinture ET en sculpture ET en littérature ET en musique. Dans ce cas il devra s'inscrire dans chaque discipline et s'acquitter de la somme des droits d'exposition correspondants au format choisi dans chacune d'elles. Avant de s'inscrire dans une discipline supplémentaire, contacter le gestionnaire du site par mail à : aeaf.lecourrier@gmail.com

2 - Jury de sélection.

Un jury se réunira à la date de clôture des inscriptions. Ses décisions seront sans appel. Les chèques de droits d'exposition seront retournés aux artistes non admis, l'adhésion à l'Académie restant acquise.

3- Possibilité de parution dans le magazine " Univers des Arts "

Chaque exposant a la possibilité de proposer une parution dans le magazine « Univers des Arts » consacré à notre salon. Pour cela, vous devez remplir le formulaire annexe « AEAF_2023_Inscription_UDA » et suivre la procédure indiquée sur le document.

Si vous avez des questions.

Vous pouvez les poser par mail à l'adresse : aeaf.lecourrier@gmail.com, ou par courrier à l'adresse postale du Secrétaire du salon en joignant une enveloppe timbrée rédigée à vos nom et adresse pour la réponse.

Documents annexes :

- **Inscription et versement des droits spécifiques aux œuvres graphiques (OG) : « AEAF_2023_OG »**
- **Inscription et versement des droits spécifiques aux Sculptures (VOL) : « AEAF_2023_VOL »**
- **Inscription spécifique aux œuvres littéraires (LIT) : « AEAF_2023_LIT_Inscription »**
- **Renseignements spécifiques aux œuvres littéraires (LIT) : « AEAF_2023_LIT_Renseignements »**
- **Inscription et versement des droits spécifique aux œuvres musicales (MUS) : « AEAF_2023_MUS »**
- **Inscription à la revue « Univers des Arts » : « AEAF_2023_Inscription_UDA »**
- **Renouvellement de votre inscription pour 2022-2023 « AEAF_renouvellement_2022-2023 »**